

Dans le nouveau contexte de démocratie et de décentralisation l'ONG « Alliance Niger Nature » créée en juillet 1999 s'implique depuis 2001 en vue de la mise en place de la gestion participative des populations riveraines des deux aires protégées les plus importantes du pays, le parc national du W du Niger et la réserve nationale naturelle de l'Air et du Ténéré (RNNAT).

Au W, les actions menées ont été des journées « portes ouvertes », un projet d'éducation des jeunes scolaires avec séjours naturalistes, des actions d'éco-développement dont l'apiculture. La coopérative des apiculteurs joue actuellement un rôle important dans la surveillance et la protection.

Dans la RNNAT les actions ont été : une évaluation rapide participative de la faune sauvage avec formation de la population, une formation des membres du comité provisoire de gestion et des responsables des vallées à la gestion participative des aires protégées, la création d'une ONG locale pour la gestion de la RNNAT. Actuellement, cette ONG initie et exécute de petits projets.

**Mot clefs** : Décentralisation – Éducation de la jeunesse – Écodéveloppement – Formation des villageois

Adi Mama, Brice Sinsin : « Les éléphants d'AlfaKoara au Bénin. Cohabitation avec les populations rurales riveraines de la Djona »

Dans le Nord-Bénin depuis quelques années, et sans qu'on n'en connaisse avec précision les raisons, des éléphants fréquentent les abords immédiats du village d'Alfakoara et de la zone cynégétique de la Djona. Ce troupeau cohabite jusqu'à maintenant en bonne harmonie avec les populations riveraines qui manifestent à leur égard intérêt et considération et ont même des gestes spontanés à leur égard : surcreusement de trous d'eau pour favoriser l'abreuvement, assistance à des éléphanteaux en difficulté, manifestation de joie à l'arrivée quotidienne des troupeaux. Ces éléphants sont habitués à la présence humaine et se montrent peu agressifs.

Cependant, l'un des problèmes qui préoccupent les villageois est celui des dégâts causés dans les exploitations agricoles. Entre 1991 et 2002, près de 84 hectares de cultures ont été détruits. Le piétinement et le broutage des cultures avant leur floraison sont assez bien tolérés par les agriculteurs, mais les dégâts post-maturation sont difficilement acceptés. Les principales cultures touchées sont : le manioc (*Manihot esculenta*), le mil (*Pennisetum thyphoides*), le sorgho (*Sorghum bicolor*), le maïs (*Zea mays*), le karité (*Vitellaria paradoxa*), le manguier (*Mangifera indica*) et le néré (*Parkia biglobosa*) et, en saison des pluies, l'arachide (*Arachis hypogea*), le pois d'angole (*Cajanus cajan*), le niébé (*Vigna unguiculata*) et le cotonnier (*Gossypium hirsutum*).

Grâce à l'approche participative développée pour le programme d'aménagement des aires protégées au Bénin, il existe désormais une activité saisonnière de gestion écotouristique du site à éléphants d'Alfakoara. Les populations participent à cette gestion à travers les Associations villageoises de gestion des réserves de faune (Avigref). Mais, comme dans les pays voisins (Gourma malien ou région de Maradi au Niger), l'un des problèmes qui risque de compromettre cet équilibre concerne les dégâts que les éléphants infligent aux terroirs villageois et qui ne sont pas indemnisés.

**Mots clefs** : Cohabitation harmonieuse – Dégâts aux cultures – Gestion écotouristique – Indemnisation

Ouvrage issu du séminaire de Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003,  
organisé avec le soutien du gouvernement du Bénin, de l'Unesco, de la FAO, de l'IRD,  
de la région Centre (France) et de la Banque mondiale

# Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?

Conservation de la biodiversité  
et développement

---

Éditeurs scientifiques  
Anne Fournier, Brice Sinsin et Guy Apollinaire Mensah

**IRD Éditions**  
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2007

**Secrétariat et mise en forme du texte**

Nathalie Claudé  
Neza Penet  
Anne Mouvet  
Catherine Noll-Colletaz  
Carole Marie

**Traduction**

Deborah Taylor

**Reprise des illustrations**

Christine Chauviat

**Fabrication**

Catherine Plasse

**Maquette de couverture**

Michelle Saint-Léger

*Photo de couverture*

© Julien Marchais, programme Enfants et éléphants d'Afrique – Des éléphants et des hommes « Groupe d'enfants de Boromo en classe Nature, réserve naturelle des Deux Balés, Burkina Faso »

*Photo page 2 de couverture*

© IRD / Jean-Jacques Lemasson – Sénégal. Vol de Sarcelles d'été (Famille: Anatidés, *Annas querquedula*). Première zone humide d'importance au sud du sahara, le parc national des Oiseaux du Djoudj (12 000 ha) est essentiel pour l'hivernage des migrateurs d'Europe du Nord et d'Afrique de l'Ouest (environ 3 millions d'oiseaux transitent, plus de 400 espèces dénombrées). Classé au patrimoine mondial de l'Unesco (1971) le parc national des Oiseaux du Djoudj compte parmi les premiers parcs ornithologiques du monde.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2007

ISSN : 0767-2896

ISBN : 978-2-7099-1634-9